

Appel à candidatures : Bourses de mobilité internationale sortante – stages étudiants

Ouverture du 15/01/2025 au 15/03/2025

Cadrage et objectifs

Dans le cadre du développement de sa politique de relations internationales, la Graduate School de Physique de l'Université Paris-Saclay a identifié le stage de Master 1 comme une période pendant laquelle l'ouverture des étudiants et étudiantes sur d'autres cultures académiques et professionnelles doit être encouragée. Pour cela, elle apporte un soutien financier à des étudiants et étudiantes de Master 1 que leur situation sociale et financière individuelle risque de freiner dans leur projet d'effectuer à l'étranger tout ou partie du stage obligatoire prévu dans la maquette de leur formation.

La Graduate School prévoit de financer environ 10 bourses de mobilité, qui seront attribuées sur la base d'un montant maximal de 600 €/mois de stage, dans la limite de 1800 € par étudiant(e) pour la durée complète du stage. Les règles de cumul en vigueur à l'Université Paris-Saclay en matière de soutien financier à la mobilité internationale s'appliquent. Cette aide est cumulable avec la bourse sociale du CROUS.

Conditions d'éligibilité

Les critères d'éligibilité suivants doivent être remplis :

- L'étudiant(e) candidat(e)s doit être inscrit(e) en formation initiale, en inscription principale dans un Master 1 de la mention Physique de l'Université Paris-Saclay, pour l'année universitaire 2024-2025.
- Le stage qui fait l'objet de la demande de soutien doit être un stage obligatoire, et validé par le responsable de formation.
- Le/la candidat(e) doit avoir son domicile fiscal en France pour l'année 2023. Seront prioritaires les candidat(e)s dont le quotient familial du foyer fiscal pour l'année 2023 (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023) est inférieur à 24500 euros, et les candidat(e)s boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (ou allocataires d'une bourse annuelle spécifique pour étudiants en difficulté) pour l'année universitaire 2024-2025.

Ne sont pas éligibles :

- Les normaliens-élèves percevant une rémunération de par leur statut de fonctionnaire-stagiaire.
- Les élèves ingénieurs dans le cadre d'un stage ouvrier.
- Les étudiant(e)s en mobilité dans le cadre d'une année de césure.

Modalités de candidature

Les candidatures seront évaluées sur la base d'un dossier comprenant :

- Une copie de l'avis d'imposition de l'année 2024 (dernier justificatif d'impôt sur le revenu des parents ou du parent ou du tuteur auquel l'étudiant(e) est fiscalement rattaché(e) ou de l'étudiant(e) s'il (elle) est fiscalement indépendant(e))
- Les trois derniers relevés de notes disponibles
- Le dossier de candidature annexé à ce règlement
- Le cas échéant, une notification d'attribution (conditionnelle ou définitive) de bourse CROUS pour l'année 2024-2025.

Les dossiers doivent être envoyés par courriel à l'adresse formations.gsphy@universite-paris-saclay.fr
au plus tard le 15/03/2025, minuit.

L'équipe administrative de la Graduate School de Physique, avec appui de la DVEEC et de la DRIE, est chargée de la vérification de l'éligibilité des candidats et d'une première proposition de classement sur la base de critères sociaux. A titre indicatif, le jury se réunira dans la semaine du 17 mars 2025.

Modalités d'attribution

Les dossiers seront classés, sur la base de critères sociaux en priorité, dans le cadre d'un jury présidé par les directeurs-adjoints de la Graduate School en charge des Formations et des Relations Internationales, et composé de membres de la commission Formation et/ou de la commission des Relations Internationales de la Graduate School ainsi que de responsables des formations concernées.

Les critères finaux d'interclassement porteront sur la qualité académique du dossier du (de la) candidat(e) (3 derniers relevés de notes disponibles) et de la qualité de l'argumentation concernant sa motivation.

Avant notification des lauréats, une vérification sera opérée avec la DRIE pour appliquer les règles de cumul en vigueur (avec les bourses IDEX et autres aides financières à la mobilité gérées par la DRIE).

Modalités de versement

Le versement est conditionné à l'envoi préalable de la convention de stage tripartite (obligatoirement signée par l'Université Paris-Saclay selon les modalités définies par les conventions entre les établissements, l'institution d'accueil et l'étudiant) et des pièces nécessaires au versement dans le cadre d'une procédure de liquidation directe effectuée par l'équipe administrative de la GS en lien avec l'Agence comptable.

La bourse est attribuée en un versement unique, le montant étant calculé sur la base de la durée prévue indiquée dans la convention de stage dans la limite du plafond précité. En cas de stage prévu pour une durée inférieure à trois mois, le montant est ajusté prorata temporis au nombre de mois et de jours. En cas de non-départ ou d'interruption en cours de stage, un remboursement sera demandé sur la base du prorata du nombre de jours de stage non effectués.

Dossier de candidature

Renseignements administratifs	
Nom	
Prénom	
Master 1 d'inscription	
Quotient Familial 2023 (revenu brut global du foyer fiscal de rattachement /nombre de parts du foyer fiscal)	
Le cas échéant : boursier O/N et échelon	
Autres financements obtenus/demandés sur la période du stage	<i>Financement</i> <i>Etat de la demande</i>
Parcours	
Expliquez votre parcours en quelques lignes.	
Motivation	
Expliquez en 15 lignes maximum votre motivation à faire le stage et l'intérêt de ce stage pour votre projet professionnel ou de formation.	

ANNEXE RGPD – VALIDATION ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DU/DE LA CANDIDAT(E) A JOINDRE AU DOSSIER

POLITIQUE DE COLLECTE ET UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES
RECUEIL DE CONSENTEMENT

I- Traitement des données à caractère personnel obligatoire

PRINCIPES GENERAUX

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après RGPD) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Pour satisfaire à son bon fonctionnement, l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY est tenue de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements de données à caractère personnel relatifs aux étudiants et stagiaires formés, ainsi qu'aux candidats qui postulent.

RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET COORDONNEES

Université Paris-Saclay, 3 rue Joliot Curie, Bâtiment Breguet, 91190 Gif-sur-Yvette

FINALITES ET BASE LEGALES

Vos données personnelles peuvent être collectées pour les finalités suivantes :

1. Assurer la gestion administrative de l'étudiant ; Assurer la gestion de la scolarité de l'étudiant ; Assurer la gestion de la vie étudiante (action sociale, associations étudiantes, etc.).
2. Permettre les remontées d'informations obligatoires à des fins statistiques.
3. Permettre la mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, sur leur parcours et leur insertion.
4. Permettre un pilotage à partir d'un outil CRM : envoi de newsletters, requêtage et éditions des données.

L'étudiant est informé que la collecte et le traitement de ses données sont nécessaires à l'exécution d'un contrat, à l'exécution d'une mission de service public ou d'une obligation légale et dans l'intérêt légitime de l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés. L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY peut faire appel à des prestataires externes n'agissant que sur instruction de l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY et n'ayant accès aux données à caractère personnel des utilisateurs que pour exécuter les services demandés.

Destinataires internes :

-Les personnels administratifs et enseignants habilités.

Destinataires externes :

-Les prestataires de services de l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY (Université Paris-Saclay de labellisation, certification, fournisseurs de systèmes d'informations, bailleurs)

-Les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY.

-Les autorités de tutelle : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, rectorat.

-Tout destinataire exerçant un mandat légal et pouvant exiger des informations personnelles (tribunaux, services de l'état, etc.).

-Universités et écoles partenaires de l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY, notamment universités et partenaires étrangers hors UE.

TRANSFERT DE DONNEES

Aucun transfert de données n'est effectué en dehors de l'Union Européenne excepté dans le cadre d'année effectuée à l'étranger.

DUREE DE CONSERVATION

Les données sont conservées en base active durant le cursus puis en base intermédiaire pendant 5 ans. Les données sont conservées conformément aux règles définies dans l'instruction Culture DAF/DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005.

SECURITE

L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY s'attache à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de vos données, et met en œuvre des mesures de sécurité techniques, logistiques et organisationnelles adaptées. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adapté aux risques qui accompagnent le traitement de vos données à caractère personnel et en tout état de cause des données fournies.

EXERCICE DE VOS DROITS

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », vous disposez sur vos données, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition et d'effacement. Vous pouvez également, et ce à tout moment, retirer votre consentement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY,

Par courriel : dpo@groupe-aesatis.com

Par courrier : société AESATIS, 79B Bd de l'Europe, 13127 Vitrolles

Par téléphone : 04-42-46-20-88

Réclamation auprès de la CNIL : Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

II- Traitement des données à caractère personnel facultatif

- En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des mentions d'informations relatives au traitement de mes données à caractère personnel dans le cadre de mon cursus à Paris-Saclay

SIGNATURE DU/DE LA CANDIDAT(E)